

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1^o que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **7, chemin Bates** et portant sur l'objet suivant :
 - Agrandissement du bâtiment dérogatoire malgré l'article 5.3 du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement d'Outremont;
- 2^o que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 3 juin 2013** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar, à Outremont;
- 3^o qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;
- 4^o que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'agrandissement du bâtiment dérogatoire sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage de l'arrondissement.

DONNÉ à Outremont, ce 16 mai 2013.

Marie-France Paquet, avocate
Secrétaire de l'arrondissement

